



Le Crucicaderlien

Vie communale/Cadre de vie/ Conseils municipaux

Ste Croix
de Caderle



Bonne et heureuse année 2020

N° 49 JANVIER 2020

Le mot du maire

Nous voilà déjà début 2020. Que cette année 2019 est passée très vite !!!

Il y a beaucoup de changements pour la commune cette année 2019.

Certains changements pas très visibles :

- compétence eau potable,
- généralisation de la « dématérialisation »,
- vie et évolution du site internet de la commune.

Et d'autres évolutions plus visibles

- comme la pose du panneau Parc National des Cévennes,
- les travaux de raccordement à la fibre,
- et l'enfouissement ligne HTA.

Et l'extinction de l'Eclairage public la nuit au village est active.

Notre commune a subi beaucoup de coupures téléphoniques en fin 2019 (et la mairie n'y a pas dérogé puisque la reprise le 6 janvier a dû se faire sans internet). Toutes ces coupures ont été traitées plus ou moins rapidement.

Le réseau d'électricité basse tension a aussi souffert (poteaux instables ou cassés) et les services d'ENEDIS travaillent sur ces problèmes.

En feuilletant ce bulletin, vous aurez plus de détails sur certains points importants et vous pouvez découvrir en photos les manifestations sur la commune (et plus de photos sur le site internet).

Merci aux Crucicaderliens, aux bénévoles et aux élus qui ont participé à ces manifestations.

Bonne lecture à toutes et à tous.

Le Maire, Ludovic MOURGUES

Le secrétariat
est ouvert au public
Lundi de 13h à 16h /
Jeudi de 14h à 16h
Tel : 04.66.85.22.63

mail : mairie-ste-croix30@wanadoo.fr

**En cas d'urgence, joindre
le maire, Ludovic MOURGUES au
06.82.27.72.56**

**PERMANENCE
ELUS**

**Le maire présent en mairie
lundi matin de 09h00 à 12h00
1ere adjointe aux heures
d'ouverture au public**

**Ramassage encombrants par le service technique :
1er jeudi de chaque mois .**

SOMMAIRE

Etat civil	page 4
Vœux	pages 5 à 7
Manifestations	pages 8 et 9
La Festo del Païs	page 10
Travaux	pages 11 et 12
MSP Lasalle	page 13
Comptes rendus Conseils municipaux	pages 14 à 36
Numéros utiles	page 37

Etat Civil

∞ Baptême

AURY Léo le 27 juillet 2019

∞ Mariages



DE CHALAIN / HYRON :
le 06 juillet 2019



DE CAZENOVE / VIMAZAL:
le 13 septembre 2019

∞ Décès

Mme GELY Paulette survenu le 13 juillet 2019

∞ Nouveaux arrivants

Mr MOLOZAY et Mme BENISSAD au village

Melle GELY et Mr DEMAGNY aux Mouziniels

Nous avons eu le plaisir de faire connaissance et de leur souhaiter la bienvenue lors de la cérémonie des vœux .

Pour la parution d'un acte d'Etat Civil dans le bulletin :

La Mairie n'étant pas obligatoirement au courant d'actes d'Etat Civil ayant lieu hors de la commune, il est nécessaire que les personnes qui souhaitent cette parution fassent les démarches auprès de notre secrétaire pour faire connaître ces évènements.

VŒUX 18 janvier 2020



VŒUX 18 janvier 2020

Devant le panneau Sainte Croix de Caderle :

Bonjour à toutes et à tous,

Je vais excuser toutes les personnes qui n'ont pas pu venir car nous sommes dans un week-end ou il y a beaucoup de vœux.

Je remercie de la présence de notre correspondante du Parc National des Cévennes Madame Claire DUTRAY et d'Isabelle FARDOUX-JOUBE (*Conseillère départementale du canton de La Grand-Combe*) et j'excuse Anne LEGILE, directrice du PNC et Henri COUDERC, Président du PNC.

Dans la convention 2017-2020 avec le PNC, nous devons identifier visuellement cet attachement. La question s'est posée de savoir ou ?

Et rapidement l'idée est venue de l'installer au cœur du village sous le panneau Sainte Croix de Caderle .

Nous inaugurons aujourd'hui le panneau du Parc National des Cévennes qui a été installé par notre employé communal Christian Graillon.

Aussi nous devons très prochainement faire régler l'extinction de l'éclairage public au village. Plus que les économies, cela aussi montre notre engagement contre la pollution lumineuse.

Quel plaisir de pouvoir observer ce magnifique « ciel étoilé ».

Madame Claire Dutray a pris la parole pour réagir sur cette inauguration, informer sur les dossiers « 50 ans du parc » et le projet du PNC sur les "Belvédères remarquables" qui va la faire revenir très prochainement à Sainte Croix de Caderle.

Ensuite nous avons pu dévoiler le nouveau panneau
« Commune du PARC NATIONAL des CEVENNES »

Dans la salle polyvalente :

Cette année est la fin d'un mandat de 6 ans un peu spécial pour notre commune. Je souhaite remercier tous les élus de ce mandat pour leur présence, et leur travail et leur investissement pour la commune. Et je remercie aussi nos excellents employés communaux

2020 est donc une année d'élection municipale, je ne vous ferez pas de bilan de 2019, ni vous parlerai pas du futur dans cette allocution.

Je peux quand même dire que je suis candidat pour cette élection.

Sainte Croix de Caderle compte 113 habitants depuis le 3 janvier 2020 (chiffre en légère baisse).

Permettez-moi de souhaiter la bienvenue aux NOUVEAUX ARRIVANTS

Mr MOLOZAY et Mme BENISSAD a l'entrée du village

Melle GELY et son compagnon aux Mouziniels

Les dates a retenir en 2019 :

Le loto de la Festo del país le 16 février

Visite guidée sur les plantes avec Alain RENAUX le 14 avril avec pique nique sorti du sac

25 juin audition des élèves dans la chapelle

Elections Européennes le 26 mai

Journée de la Festo del país le 16 juin

MARIAGES : DE CHALAIN / HYRON : le 06 juillet 2019

Concert PIERS FACCINI & ORIANE LACAILLE la route de la voie le 20 juillet

Concert d'un Trio de chansons françaises le 26 juillet dans la chapelle

VŒUX 18 janvier 2020

BAPTÊME Civil de Léo AURY le 27 juillet 2019

Concert du Trio Consonance le 02 aout dans la chapelle

Vente de l'ERF le 4 aout

Concert du Duo Aven Daï. le 14 aout dans la chapelle

La nuit des étoiles le 16 Août 2019 avec Mr RENAUX et Mr RIERA

MARIAGES :DE CAZENOVE / VIMAZAL le 13 septembre 2019

Passage du GRAND TRAIL CEVENOLS le 15 septembre 2019 avec un ravitaillement sur la place qui a eu beaucoup de succès (et la distinction du meilleur ravitaillement)
Rendez-vous est pris pour le 13 septembre 2020

Le Jour de la Nuit avec extinction de l'éclairage public au village le 12 octobre

Une randonnée du FIRA le 1er novembre 2019 dans le cadre des journées du "le FIRA d'Automne"

Culte de Noël dans la chapelle avec une salle comble le 24 décembre à 18h

Un concert a du être annulé 2 fois a cause de la météo (canicule en juin puis orage en septembre) Chorale Amitié Glycines, plus chorale de Valleraugue,

Je remercie tous les bénévoles qui ont œuvré pour toutes ces manifestations (qui font connaître ste Croix).

Le prochain loto de la Festo del país aura lieu le 29 février 2020 a 20h30

La loi Notre imposait aux communes de transférer la compétence eaux potable le 31 décembre 2019 à Ales Agglos ou au SIEP de Lasalle. La commune a choisi de transférer cette compétence au SIAEP de Lasalle car 1/3 du réseau est déjà géré par ce syndicat et pour continuer de gérer « plus locale » cette compétence et par solidarité. Ce changement fragilise un peu plus les comptes de la commune.

L'armoire générale de la commune est raccordée à la fibre pour « une montée en débit ». C'est à chaque abonné de faire la démarche auprès de son fournisseur d'accès pour savoir s'il peut profiter de cette amélioration.

Des travaux d'améliorations plus visible encore, l'enfouissement de de la ligne HTA du lieu-dit Font-Frege au hameau des Mouzigniols. Ces travaux se sont bien passés et je remercie la population pour leur patience, et l'entreprise Colas pour leur gentille collaboration. Ces travaux doivent améliorer et sécuriser le réseau et aussi la beauté de nos paysage (avec la suppression de la ligne aérienne).

Pour finir :

Je voudrais que l'on est une pensée pour tous ceux qui nous ont quitté cette année, toutes les personnes qui traverse des moments difficiles.

Tout d'abord, le conseil municipal et moi-même vous présentons nos meilleurs vœux pour cette année 2020.

BONNE SANTE A TOUS

Isabelle FARDOUX-JOUE a pris la parole pour parler ces missions au département, ses permanences à Saint Jean du Gard et à rappeler au maire de ne pas hésiter à demander l'aide au département.

Nous pouvons partager un moment convivial avec ce goûter offert par l'équipe municipale, que je remercie.

MANIFESTATIONS 2019

16/08 OBSERVATION DU CIEL

Quoi de mieux qu'un petit village rural perché en cévennes pour regarder le ciel.

Une manifestation animée par 2 passionnés : Alain Renaux et Bruno Riera.

Vers 21h15 le village a été plongé dans le noir.

Des télescopes prennent place sur la rue du village entre les 2 places.

Mais que se passe-t-il ? Sainte croix de Caderle se transforme en observatoire du ciel.

Une cinquantaine de personnes présentes peuvent maintenant voir Jupiter et ses 4 satellites ainsi que Saturne.

Alain peut raconter les légendes du ciel qui s'y rattachent.

La météo a décidé d'assombrir un peu cette manifestation (nuages gâchant une partie du ciel et la lune n'est plus caché par la mairie).

Une quinzaine de personnes se déplace vers l'intérieur (ou la salle polyvalente transformée en cinéma pour cette occasion).

Et ou Bruno peut développer sur un sujet intitulé " vie et mort des étoiles : du vide aux trous noirs". Pleins d'informations astronomiques, des chiffres a rallonges.

Qui nous montrant que nous sommes tout petit à l'échelle du temps et de notre planète.



MANIFESTATIONS 2019

15/09 Grand Trail Cévenol



01/11 FIRA d'Automne 2019

Une étape historique à Ste Croix de Caderle le samedi 1^{er} novembre

La salle polyvalente a été prêtée par la mairie pour accueillir 28 marcheurs (venus de différents coins de France). Une pause pour un repas bien au chaud entre l'aller et retour vers Saint Jean du Gard en passant par le Mont Brion et une visite de la chapelle en guise d'apéritif (avec Pierre Valette). Une occasion de découvrir Ste Croix et pourquoi pas d'y revenir.



Merci aux bénévoles qui ont participé à ces manifestations .

La Festo del País

L'Association La Festo del País remercie M. Pierre Valette notre guide pour cette promenade "éducative" où les participants ont découvert l'histoire de Ste Croix

A midi c'est dans une ambiance amicale et familiale autour d'un barbecue que c'est déroulé le repas .

L'après-midi toutes générations confondues ont pu profiter d'un rallye pédestre avec une vingtaine de questions proposées par Pierre et corrigées bien sûr par celui-ci. Il n'y a pas eu de perdant, et c'est avec plaisir que les enfants ont ouvert le coffre au trésor rempli de bonbons...

Cela se passe comme cela à Ste Croix... 2 trophées (voir photos) fabriqués lors du rallye, bravo à ces deux équipes.



Nous remercions une nouvelle fois Pierre pour son dévouement , franchement un grand merci car il a contribué à la réussite de cette journée.

LOTO 2020

Cette animation va se dérouler le samedi 29 février à 20h30.

Travaux ENEDIS

Les travaux d'enfouissement des lignes HTA sur la commune sont terminés.

Ce chantier d'une longueur de 3,2 km sur la RD 153 occasionnait sa fermeture en journée. Le planning initial a été globalement respecté malgré les difficultés rencontrées (la météo, le sous-sol rocheux, ...).

L'entreprise a bien facilité autant que possible les trajets des Crucicaderliens en permettant la circulation dans la journée (moyennant un temps d'attente). Donc il faut saluer l'amabilité du personnel et des responsables de l'entreprise et la qualité de leur travail pour que ces travaux se passent du mieux que possible.

Une fois ce nouveau réseau connecté (après la pause d'armoires et de transformateurs), cette ligne haute tension sera « en sécurité des aléas climatiques » sous terre. Il restera à déposer la ligne aérienne inutile (prévu au printemps).

Un projet est à l'étude pour continuer l'enfouissement sur la Départementale 153 vers le Hameau de Caderle (sur la commune de St Jean du Gard).



Compétence Eau Potable

La loi n° 2015-991 du 7 Août 2015, portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République dite **loi NOTRe**, qui vise à renforcer les compétences des régions et des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, **IMPOSE aux Agglomérations** (comme Alès Agglomération) **de prendre la compétence du service de l'eau à partir du 1^{er} janvier 2020.**

Le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de Lasalle (SIAEP de Lasalle) continue d'exister, et, parce qu'il alimente déjà en eau potable une partie de notre commune, **le conseil municipal a fait le choix de lui transférer la compétence du service de l'eau.**

La dernière facture du service de l'eau de la commune a été éditée au mois de novembre 2019 (comptabilisant l'index relevé début novembre 2019 et votre abonnement de septembre 2019 à décembre 2019).

A partir du 1^{er} janvier 2020 la gestion du service est assurée par la société Veolia qui est le délégataire du service de l'eau du SIAEP de Lasalle (Secrétariat situé à la mairie de Thoiras).

Vous recevrez à partir de 2020 deux factures à l'entête de Véolia (1 estimation et 1 relevé). **L'index prise en compte pour ces nouvelles factures a été relevé le 19 décembre 2019** (relève commune avec notre employeur et un technicien de Véolia).

A partir du 1^{er} janvier 2020 en cas de problèmes, vous pourrez contacter la société Véolia au ...0969 329 328.....

La Fibre (montée en débit)

L'armoire NRA-ZO de Sainte Croix de Caderle installée en 2011 dans le cadre du projet régional haut débit et financée à 50% par le Département a permis d'améliorer la couverture en haut débit du village.

Toutefois, l'armoire étant alimentée en cuivre depuis le central (NRA) de Lasalle, cela fait plusieurs années que ce lien est saturé ce qui a fait chuter de manière importante les débits ADSL disponibles sur la commune.

Fort de ce constat, le Département a décidé en 2017 de lancer un projet de montée en débit et de fibrage des NRA-ZO saturés.

Votre NRA-ZO a donc bénéficié de travaux afin d'amener 36 fibres optiques à partir du NRA de Lasalle via les infrastructures suivantes :

- 600 m de génie civil créé
- 1700 m de fourreaux Orange
- 2000 m de réseaux aériens existants

Le Département a financé à hauteur de 143 000 € HT cette opération qui bénéficie de subventions de l'Etat et de la Région et qui permettra en Janvier 2020 de disposer (sous réserve que les abonnés en fassent la demande auprès de leur fournisseur d'accès internet) d'un débit de près de 20Mbits/s* pour le plus grand nombre.

*Les débits diminuant en fonction de la longueur de la ligne téléphonique entre le foyer et l'armoire et peuvent également varier en fonction de l'opérateur choisi.

Les infrastructures déployées permettront également au réseau WIGARD FIBRE (réseau 100% fibre optique jusqu'à l'utilisateur) d'irriguer votre territoire dans les prochaines années.

Bien cordialement Sébastien Monté



L'ouverture commerciale est intervenue fin novembre 2019.

EN PRATQUE :

Pour que l'augmentation de débit puisse se faire, chaque foyer dont la ligne téléphonique dépend de ce nouvel équipement, devra contacter son FAI (fournisseur d'accès à internet) en lui indiquant qu'il y a eu une évolution sur le réseau.

Pour les personnes qui n'ont pas de forfait ADSL ou pour celles dont le FAI ne proposerait pas d'évolution de débit, il existe des sites internet comme dégrouptest.com, Ariase.com ou éligibilité-adsl.com qui permettent de vérifier à partir de son numéro de téléphone ou celui d'un voisin proche (si pas de ligne téléphonique) son éligibilité et les différents forfaits/débits proposés par les FAI

MSP Lasalle



La Maison de santé pluriprofessionnelle de Lasalle

MSP de Lasalle
1 Route Sainte Croix de Caderle
30460 Lasalle
Tel: 04 28 27 03 00
Fax: 04 66 30 06 98



La Maison de santé

La **Maison de Santé Pluriprofessionnelle de Lasalle** regroupe dans le même bâtiment des **professionnels de santé libéraux**.

Les professionnels de la Maison de santé se sont regroupés autour d'un **projet de santé**. Ils souhaitent travailler ensemble pour offrir aux patients une meilleure **qualité de soins**. La Maison de santé mène des **actions de prévention, des actions d'éducation thérapeutique (ETP Diabète)**, et organise la **formation** des jeunes professionnels de santé.

La Maison de Santé participe à la **continuité des soins** sur le territoire. En dehors des horaires d'ouverture de la Maison de Santé, des **médecins de garde se relaient la nuit et le week-end** pour répondre à vos besoins (**Contactez le 15**).

Médecins généralistes

Dr Irène LAFONT
Dr Samuel BAUMANN
Consultations libres et sur rendez-vous
Secrétariat médical
Tel: 04 28 27 03 00

Chirurgien - Dentiste

Dr François ROMAIN
Sur rendez-vous
Tel : 04 28 27 02 96

Psychiatre

Dr Jacques BASTIDE
Le lundi après-midi, sur rendez-vous
Tel: 04 28 27 03 00

Psychologue Clinicienne

Laure VARIZAT
Le vendredi après-midi, sur rendez-vous
Tel : 06 66 86 88 56

Pharmacie de la Salendrinque

Betty PENSA
Tel: 04 66 85 20 39

Infirmiers

Estelle ROUX, Laurent ADAMICK
Léonore BONZON, Ophélie PENSIER
Soins à domicile et au cabinet
Sur rendez-vous
Tel: 04 66 56 89 53
Permanences (sans rendez-vous) du
lundi au vendredi de 8h à 10h

Pédicure-Podologue

Jessica CORVISIER
Le premier mardi du mois, sur rendez-vous
Tel: 04 66 61 61 02

Mathieu BLANC

Les 2^{ème} et 4^{ème} mardis du mois, sur rendez-vous
Tel: 04 28 27 03 00

Sages-femmes

Stéphanie QUEVAL
Suivi de grossesse & accouchement à domicile
Tel : 06 99 32 73 46
Christine GANIER
Suivi de grossesse & gynécologique
Tel : 07 83 26 15 00

Kinésithérapie

Marion BLANC
Charlotte RICHARD
Alexia RAËLLE
Soins à domicile et au cabinet
Sur rendez-vous
Tel : 04 28 27 02 99

Chirurgien digestif

Dr Eric ESSOME
Le premier jeudi du mois, sur rendez-vous
Tel: 04 28 27 03 00

Gastro-entérologue

Dr Bruno LE GALL
Sur rendez-vous
Tel : 04 28 27 03 00 ou 04 66 86 18 51

Diététicien

David BANDERRA
Le jeudi, sur rendez-vous
Tel: 07 69 48 78 57

Ateliers pour mieux vivre avec son diabète sur Lasalle
Parlez-en à votre médecin, à votre infirmier ou contactez le
06.80.06.06.51

janv.-20



Conseil municipal du 15 AVRIL 2019

L'an deux mille dix neuf, le quinze avril, à dix huit heures trente,
Vu le code général des collectivités territoriales, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de la mairie sur convocation du maire qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de Ludovic MOURGUES, le maire.

Étaient présents : CARON Olivier, DEJEAN Christian, LAFONT Ginette, MARTIN Jacqueline, MAZEL Marcelle, MOURGUES Ludovic, SALATHE Louise et VERDIER Nicole. **Absents excusés avec pouvoir** : ROUSSET Charly pouvoir à VERDIER Nicole, DEJEAN Clément pouvoir à CARON Olivier.

Absent : GRANIER Pierre.

Secrétaire de séance : la désignation du secrétaire de séance se fait par ordre alphabétique comme délibéré lors du conseil municipal du 10 juin 2016.

Le secrétaire de séance désigné ce jour est CARON Olivier.

Le maire demande que les conseillers qui interviennent sur des sujets techniques donnent par écrit leur intervention au secrétariat pour faciliter la rédaction du compte rendu.

Ordre du jour

1°/ Vote des taux communaux,

2°/ Vote budget prévisionnel 2019 M 49,

3°/ Vote budget prévisionnel 2019 M 14,

4°/ Transfert exceptionnel du budget M 49 vers le budget M 14,

5°/ Site internet,

6°/ Création poste agent technique territorial principal de 2 ème classe,

7° Dissolution SIVOM,

8°/ Point information SIAEP de Lasalle,

9°/ Questions diverses.

Vote compte rendu du 18.03.2019 : Le maire informe que les conseillers ont reçu le compte rendu du dernier conseil municipal, et demande à l'assemblée d'adopter ce compte rendu.

Le conseil municipal à l'unanimité, Adopte,

le compte rendu du conseil municipal du 18 mars 2019.

Introduction du maire :

- Election dimanche 26 mai : le maire demande aux conseillers de s'inscrire sur le tableau de présence au bureau de vote de 08h00 à 18h00,
- Grand trail 15 septembre 2019 il s'agit d'une course à pied et l'organisateur demande de passer sur la commune et d'y faire un point de ravitaillement,
- Sortie avec Alain RENAUX du Dimanche 14 avril 2019, le maire est satisfait de cette journée où une quarantaine de personnes étaient présentes,
- Fermeture secrétariat du lundi 29 avril au samedi 04 mai 2019.

Conseil municipal du 15 AVRIL 2019

1°/ Vote des taux communaux,

Suite à la commission finances du 18 mars 2019, Ludovic MOURGUES, rappelle les taux votés en 2018 soit :

Taxe d'habitation : 7 %
Foncier bâti : 6.9 %
Foncier non bâti : 57.63 %

Au vu des efforts financiers qui ont permis de dégager de l'excédent sur l'année 2018, le maire propose de maintenir les taux constants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité.

D'appliquer les taux comme suit à partir du 1^{er} janvier 2019. Taxe d'habitation : 7 %
Foncier bâti : 6.9 %
Foncier non bâti : 57.63 %

2°/ Transfert exceptionnel du budget M 49 vers le budget M 14,

Suite à la commission finances du 18 mars 2019, le maire propose : le reversement de 15 000€ du budget de l'eau (M49) vers le budget principal (M14). En effet pour cette année nous allons devoir augmenter certaines dépenses en section de fonctionnement (aucuns achats effectués en 2018) : fournitures du secrétariat (papier, boîtes archive, reliure des registres), informatique (RGPD protection de données imposé par la loi), site internet, du matériel pour le service technique (entretien véhicules,).

Le montant utilisable en 2019 correspond au solde du compte 002 au 31 12 2018 soit 24 363.48€.

Vu les dispositions de l'article L 2224-1 du code général des collectivités territoriales;

Vu les dispositions prévues aux articles R 2221-48 et R2221-90 du code général des collectivités territoriales indiquant les réserves cumulatives au reversement d'un excédent du budget annexe vers le budget général.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14;

Considérant l'avis favorable émis par la commission des finances lors de sa réunion du 18 mars 2019 et en accord avec Mme CHABERT, trésor public de St Hippolyte du Fort.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE l'intégration dans le budget principal d'une partie du résultat de fonctionnement du budget annexe de l'eau soit un montant de 15 000.00 €.

DÉCIDE l'imputation de ces crédits aux budgets primitifs 2019 de la façon suivante:

Budget principal-Recette-Article 7788 «produits exceptionnels divers» 15 000.00 €,

Budget annexe M 49 -Dépense -Article 672 «reversement sur budget de rattachement» 15 000.00 €.

Conseil municipal du 15 AVRIL 2019

3°/ Vote budget prévisionnel 2019 M 49,

M Ludovic MOURGUES, maire, présente le budget annexe M49 2019, par chapitres, comme suit :

Fonctionnement

Dépenses

Chap. 011 Charges à caractère général :	6 150.74 €
Chap. 012 Charges de personnel :	3 349.26 €
Chap. 023 Virement à la section d'investissement :	4 863.48 €
Chap. 67 Reversement excédent :	15 000.00 €
Chap. 042 cpte 68 Dotations aux amortissements :	10 000.00 €

Total dépenses : 39 363.48 €

Recettes

Chap. 002 excédents reportés :	24 363.48 €
Chap. 70 Ventes :	7 800.00 €
Chap. 77 Produits exceptionnels (quote part subvention) :	7 200.00 €

Total recettes : 39 363.48 €

Investissement

Dépenses

Cpte 1391 : amortissement :	7 200.00 €
Cpte 22051 : licence logiciel :	1 000.00 €
Cpte 2156 : matériel spécifique :	11 066.88 €

Total Dépenses : 19 266.88 €

Recettes

Cpte 001 : Excédent reporté :	4 403.40 €
Cpte 021 vir. de la section de fonct. :	4 863.48€
Cpte 28156 amortissements :	10 000 €

Total recettes : 19 266.88 €

Le maire précise qu'il n'y a pas eu d'augmentation des tarifs de l'eau. Les sections de fonctionnement et d'investissement sont équilibrées.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le Budget Primitif 2019 du budget de l'eau M49 présenté par M. Ludovic MOURGUES, maire.

4°/ Vote budget prévisionnel 2019 M 14,

Proposition et prévision de Travaux :

- Eclairage public (horloge astronomique au village) ; prévu dans la charte avec le PNC,
- Panneau du Parc National des Cévennes (imposé par la charte du parc),
- Extension cimetière,

Nous reparlerons plus tard et précisément de ces éventuels travaux (mais si nous ne les prévoyons pas au budget, nous ne pourront rien faire en 2019).

Ludovic MOURGUES, maire, présente, le budget principal M14 2019 comme suit :

Conseil municipal du 15 AVRIL 2019

Fonctionnement

Chap. 011 Charges générales :	21 150.00 €
Chap. 012 Charges de Personnel :	33 180.00 €
Chap. 014 FNGIR :	9 223.00 €
Chap. 022 Dépenses imprévues :	5 000.00 €
Chap. 023 Virement à la section d'investissement :	19 030.98 €
Chap. 65 Autres charges :	12 750.00 €
Chap. 66 Intérêts des emprunts :	4 980.00 €

Total dépenses : 105 313.98 €

Chap. 002 excédents reportés :	31 968.72 €
Chap. 70 Ventes :	3 349.26 €
Chap. 73 Impôts et taxes :	36 000.00 €
Chap. 74 Dotations et participations :	15 946.00 €
Chap. 75 Autres produits :	3 000.00 €
Chap. 77 Mandats annulés :	15 050.00 €

Total recettes : 105 313.98 €

Investissement :

La section d'investissement est présentée par chapitre :

Chap. 001 Solde excédent :	2 889.58 €
Chap. 16 Emprunts :	7 305.00 €
Chap.21 Immobilisations corporelles :	11 725.98 €

Total dépenses : 21 920.56 €

Chap. 021 virement de la section de fonct. : 19 030.98 €

Chap. 1068 excédent affectation du résultat : 2 889.58 €

Total recettes : 21 920.56 €

Les sections de fonctionnement et d'investissement sont équilibrées

Le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le Budget Principal 2019 du budget M14 présenté par M. Ludovic MOURGUES, maire.

5°/ Site internet,

Nous avons un site internet que nous ne pouvons pas actualiser et mettre à jour (site construit artisanalement qui demande des connaissances de web master). Il est indispensable de remédier à cela pour pouvoir informer et communiquer via notre site (manifestations sur la commune et autre sujet plus administratif). Et cela permet d'être plus immédiat et réactif que le crucica-derlien dont on pourrait limiter le nombre de bulletins annuels.

Le maire a reçu une proposition de la société Fire Live qui met à disposition un graphisme et un mode opératoire qui nous permet de renseigner et mettre à jour le futur site avec une grande simplicité (comme si l'on poste une annonce sur le bon coin). Cette société héberge le site de sa commune depuis plusieurs années: <http://www.bayac.fr/> et d'autre communes voisines (<http://www.bouzies.fr/> , <http://www.saint-capraise-de-lalinde.fr/>).

Le devis de la société Fire Live pour notre site internet : coût calculé sur la population de la commune 138.18 € TTC pour 119 habitants soit 1.16€/habitant par an.

Actuellement nous payons 80€/an (pour le nom de domaine et hébergement du site actuel).

Conseil municipal du 15 AVRIL 2019

Le conseil municipal, à l'unanimité,

AUTORISE le maire à signer la convention pour un montant de 138.18 € TTC et à signer le devis.

Ginette LAFONT, Christian DEJEAN et Louise SALATHE sont favorable pour proposer à quelqu'un d'extérieur au conseil de participer à la mise à jour du site.

Ginette LAFONT précise qu'elle souhaite faire participer la population au maximum, comme la tenue du bureau de vote par exemple.

6° Création poste agent technique territorial principal de 2 ème classe,

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Vu l'avis favorable de la commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion en date du 09 avril 2019,

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 10 juin 2016,

Considérant la nécessité de créer :

1 emploi d'adjoint technique principal de 2ème classe à 12h par semaine en raison de l'avancement de grade de l'agent,

Le Maire propose à l'assemblée,

- la création d'1 emploi d'adjoint technique principal de 2ème classe, permanent à temps non complet à raison de 12 heures hebdomadaires.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 15 avril 2019,

Filière : Technique,

Grade : d'adjoint technique principal de 2 ème classe à 12h

- ancien effectif : 0

- nouvel effectif : 1

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012, articles 64 111.

7° Dissolution SIVOM,

Vu la délibération du SIVOM en date du 15 janvier 2019, approuvant les modalités de liquidation du syndicat,

Vu le courrier du préfet en date du 26 mars 2019 demandant aux communes adhérentes d'approuver la délibération du SIVOM sur les modalités de répartition de l'actif et du passif,

Conseil municipal du 15 AVRIL 2019

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-26 du code du CGC, le préfet doit prendre un arrêté de dissolution avant le 30 juin 2019 pour éviter le recours à la désignation d'un liquidateur.

En application des articles L 5212-33, 5211-26 du code de CGCT,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE les modalités de liquidation et la répartition de l'actif du SIVOM de Lasalle comme indiqué en annexe.

8°/ Point information SIAEP de Lasalle,

Le maire laisse la parole à Ginette LAFONT, déléguée au SIAEP qui fait un compte rendu comme suit :

Suite au vote de la commune de transférer sa compétence eau au 1er janvier 2020 au SIAEP, elle fait part que le SIAEP est composé de 6 communes (Thoiras, Vabres, St Bonnet de Salendrinque, Lasalle et St Félix de Pallières) 2 communes achètent de l'eau en gros (Lasalle et Fressac), une convention est en cours avec Monoblet. L'adhésion de Ste croix est actée par arrêté préfectoral de 2015.

Vabres à ce jour n'a pas encore fait son choix (SIAEP ou Alès Agglo).

Mme Chabert a fait part d'une amélioration financière du SIAEP grâce aux participations exceptionnelles des communes et à l'augmentation des tarifs de l'eau de la part syndicale.

Christian DEJEAN demande si la nouvelle vente d'eau vers Monoblet n'engendre pas de soucis avec l'administration au vu des dépassements de l'autorisation de prélèvement ?

Ginette LAFONT fait part que le dépassement n'arrive qu'un jour ou deux par an.

Ginette LAFONT rappelle que Lasalle ne souhaite pas intégrer en totalité le SIAEP car il n'a pas d'obligation de transfert de sa compétence eau avant le 1^{er} janvier 2026.

Le SIAEP fait face actuellement à des problèmes de fonctionnement au niveau secrétariat qui sont entrain d'être rétablis.

Maintenant il convient de travailler sur notre transfert de compétence : convention, inventaire, rencontre avec Véolia, explication auprès de la population.

Le maire, à ce sujet fait part des décisions d'Alès Agglo concernant sa nouvelle compétence eau au 1^{er} janvier 2020 :

- en Délégation de Service Public : le pompage et la production,
- en Régie : distribution et facturation.

Le maire, remercie vivement ses deux délégués : Ginette LAFONT et Olivier CARON, pour leur investissement.

Conseil municipal du 15 AVRIL 2019

9° Questions diverses.

Urbanisme : CU Lydie MOREL :

Le maire fait part que ce CU a reçu un avis défavorable suite au raccordement EDF trop coûteux pour la commune. Un dossier est toujours en cours, et toutes les solutions pour soutenir l'installation de Lydie MOREL sont étudiées.

Le conseil municipal est favorable au maintien de cette activité sur la commune (entretien des sous bois contre la propagation du feu, en cohérence avec la charte du parc de maintenir les éleveurs, maintien population avec activité...).

Des aides peuvent être demandés au près de la chambre d'agriculture, du parc national des Cévennes ou autres structures...

L'abattoir d'Alès :

Le maire informe que le sujet de la gestion de cet abattoir s'est invité lors du dernier conseil communautaire (abattoir soutenu actuellement par la ville d'Alès). Il sera débattu ultérieurement avec les élus de l'agglomération.

Christian DEJEAN fait part que s'il n'y a plus d'abattoir sur Alès il n'y aura plus d'éleveurs qui feront de la vente directe.

La séance est levée à 20h50

Conseil municipal du 17 JUIN 2019

L'an deux mille dix neuf, le dix sept juin, à dix heures,
Vu le code général des collectivités territoriales, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de la mairie sur convocation du maire qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de Ludovic MOURGUES, le maire.

Étaient présents : DEJEAN Christian, LAFONT Ginette, MARTIN Jacqueline, MAZEL Marcelle, MOURGUES Ludovic et VERDIER Nicole.

Absents excusés avec pouvoir : ROUSSET Charly pouvoir à MOURGUES Ludovic, DEJEAN Clément pouvoir à DEJEAN Christian, CARON Olivier pouvoir à LAFONT Ginette.

Absente excusée : SALATHE Louise.

Absent : GRANIER Pierre.

Secrétaire de séance : la désignation du secrétaire de séance se fait par ordre alphabétique comme délibéré lors du conseil municipal du 10 juin 2016.

Le secrétaire de séance désigné ce jour est MARTIN Jacqueline.

Le maire demande que les conseillers qui interviennent sur des sujets techniques donnent par écrit leur intervention au secrétariat pour faciliter la rédaction du compte rendu.

Ordre du jour

1°/ **Transfert compétence eau au SIAEP de Lasalle**

2°/ **Questions diverses.**

Vote compte rendu du 15.04.2019 : Le maire informe que les conseillers ont reçu le compte rendu du dernier conseil municipal, et demande à l'assemblée d'adopter ce compte rendu.

Le conseil municipal à l'unanimité, Adopte,
le compte rendu du conseil municipal du 15 avril 2019.

1°/ **Transfert compétence eau au SIAEP de Lasalle,**

Vu la loi NOTRe,

Vu la loi 2018-702 du 3 août 2018 qui revient sur la mise en œuvre du transfert des compétences « eau » et « assainissement » aux intercommunalités. Ce texte maintient le caractère obligatoire de ce transfert pour les communes situées dans le périmètre d'une communauté d'agglomération, en conservant la date butoir du 1er janvier 2020.

Vu le code des collectivités territoriales,

Vu l'instruction comptable M 14 et M 49,

Vu le maintien du SIAEP de Lasalle au 1er janvier 2020,

Considérant qu'une partie de la commune est desservie par le SIAEP,

Considérant l'interconnexion entre le réseau communal actuel et le réseau du SIAEP,

Considérant une cohérence du territoire dans la gestion de la compétence,

Considérant la nécessité de solidarité et d'une gestion de proximité,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Décide de transférer la compétence eau potable au SIAEP de Lasalle au 30 décembre 2019.

Décide le principe de suppression du budget annexe de l'eau M 49 et de l'intégration des résultats au budget principal, au 30 décembre 2019.

2°/ Questions diverses.

Le maire propose de fixer le prochain conseil municipal soit lundi 1^{er} juillet ou vendredi 05 juillet à 20h00.

La séance est levée à 10h50.

Conseil municipal du 05 JUILLET 2019

L'an deux mille dix neuf, le cinq juillet, à vingt heures,
Vu le code général des collectivités territoriales, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de la mairie sur convocation du maire qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de Ludovic MOURGUES, le maire.

Étaient présents : CARON Olivier, DEJEAN Clément, GRANIER Pierre, LAFONT Ginette, MARTIN Jacqueline, MOURGUES Ludovic et VERDIER Nicole.

Absentes excusées avec pouvoir : SALATHE Louise pouvoir à LAFONT Ginette, MAZEL Marcelle pouvoir à VERDIER Nicole.

Absents : DEJEAN Christian et ROUSSET Charly,

Secrétaire de séance : la désignation du secrétaire de séance se fait par ordre alphabétique comme délibéré lors du conseil municipal du 10 juin 2016.
Le secrétaire de séance désigné ce jour est Clément DEJEAN.

Le maire demande que les conseillers qui interviennent sur des sujets techniques donnent par écrit leur intervention au secrétariat pour faciliter la rédaction du compte rendu.

Ordre du jour

1°/ Alès-Agglomération : compte-rendu de réunions

2°/Dons

3°/ Subvention voyage scolaire,

4°/ Maintien ou fin du service public de l'ONF

5°/ Organisation des services de la DGFIP,

6°/ RPQS commune,

7°/ Urbanisme - CU Bonzon,

8°/ Travaux communaux,

9° / Questions diverses

Vote compte rendu du 17.06.2019 :

Le maire informe que les conseillers ont reçu le compte rendu du dernier conseil municipal, et demande à l'assemblée d'adopter ce compte rendu.

Le conseil municipal, Adopte, à l'unanimité

le compte rendu du conseil municipal du 17 juin 2019.

Introduction du maire :

Congés d'été : Magali, la secrétaire, sera en vacances du 19 août au 2 septembre inclus (soit 2 semaines).

La fibre : vous avez pu voir que les travaux du futur raccordement vers l'armoire NRAZO ont débuté.

J'ai pu avoir enfin un retour du département du Gard sur l'éventuelle possibilité de coordonner les 2 projets (enfouissement de la moyenne tension et la fibre). Les données du projet d'ENEDIS (tracée) ont été transmises au délégataire du département pour étude.

Festival « Ciné Été » (organisé par Ales Agglomération et l'Association Festival du cinéma Itinérances) : Notre candidature n'a pas été retenue cette année (lundi 26 au samedi 31 août 2019). Ce sont les villes de St Paul la Coste, Massillargues-Atuech, Cruviers-Lascours et Seynes qui ont été retenues pour 2019.

Conseil municipal du 05 JUILLET 2019

Soirée Etoile du 16 aout 2019 : Avec Alain Renaux et Bruno Riera

L'idée est issue de la dernière animation « la nuit des étoiles » ou nous n'avons pas pu voir le ciel (mauvaise météo). Août étant un mois plus propice, nous regarderons le ciel avec deux télescopes, accompagné de Bruno et Alain. En première partie, Bruno fera un sujet intitulé : " vie et mort des étoiles : du vide aux trous noirs",

En deuxième partie, à l'extérieur, Alain montrera les constellations et racontera les légendes du ciel qui s'y rattachent ! « Les constellations de l'été et leurs légendes »

1°/ Alès-Agglomération : compte-rendu de réunions,

SDIS : information donnée lors du comité des maires du 11 juin 2019

Les contributions au SDIS du Gard ; des nouveaux critères de calcul des contributions à partir du 01/01/2019 : et cette compétence passe communautaire pour les 73 communes à cette même date. Seules 3 communes voient leurs contributions diminuer.

Si la compétence avait été communale, Ste Croix de Caderle aurait du payer 2 131.51€ en 2018 et 3 369.77€ en 2019 soit + 1 238.26€ en plus.

Il a été proposé dans le cadre de la solidarité (abandon de la minoration des cotisations aux 3 communes qui baissaient et cette minoration est répartie en fonction du nombre d'habitants par communes à la hausse) : pour Ste Croix =+45.20€

Commission Ruralité Agriculture : le 12-06-2019

Le maire a remplacé Mr Dejean Christian à cette commission. En effet, il est important d'aller à cette commission pour suivre les informations et être connue. Ces commissions se déroulent dans les communes rurales de l'agglomération, à la mairie des Plans. Le maire de la commune nous a accueillis avec cette introduction qui me plaît bien :

« Les Plans est une commune rurale et souhaite le rester ».

Ensuite 3 agriculteurs de la commune ont présentés leur activité :

- 1 éleveur (180 brebis et 70 vaches qui fait de la vente directe),
- 1 cultivateur de 100 hectares de céréales et de vignes,
- 1 agriculteur en polyculture sur 90 hectares.

L'éleveur a bien sûr fait remarquer son inquiétude sur le devenir de l'abattoir d'Alès (qui est actuellement subventionné par la ville d'Alès). Les 13 abattoirs de la région Occitanie sont en difficultés et la région a été questionnée sur ce sujet (du fait de sa compétence économique) sans réponse. L'éleveur fait remarquer que l'abattoir devrait être « un service public ». Les élus présents sont d'accord et propose de faire remonter ces inquiétudes à l'agglomération.

La cour des comptes devrait rendre un rapport sur les finances de cet abattoir prochainement ; à suivre.

Les autres points de l'ordre du jour étaient :

- Présentation d'exemples de stratégies agricoles d'autres territoires,
- Définition des axes de la stratégie agricole d'Alès Agglomération,
- Etat d'avancement des projets Terra rural et CEV'AIGUAIL.

Le maire précise que cette commission est dynamique et trouve très intéressant les nouvelles méthodes mises en place (découverte des communes rurales et de leurs agriculteurs). Depuis qu'Alès Agglomération est passée à 73 communes, cette agglomération est devenue « plus rurale ».

Ambrosie : Le Maire a assisté à une réunion de formation et d'information sur l'ambrosie à Nîmes (le 14 juin 2019). Cette plante très allergène ne doit pas se propager dans le Gard. La mairie doit signaler les cas éventuels sur la commune (par le référent local via une plateforme prévu à cet effet). Vous pouvez vous procurer des dépliants, pour reconnaître l'ambrosie, en mairie.

Conseil municipal du 05 JUILLET 2019

2°/Dons :

- Le maire fait part que l'association La Festo del País apporte son soutien à la commune par un don de 100 €. Le maire demande à l'assemblée d'accepter ce don.

Mme VERDIER Nicole, membre de l'association, ne prends pas part au vote et sort de la salle,

Le conseil municipal après délibération, accepte, à l'unanimité, ce don de 100 € de la part de l'association La Festo del País.

- Le maire fait part que M HOLLARD Jean-Marc apporte son soutien à la commune par un don de 30 €. Le maire demande à l'assemblée d'accepter ce don.

Le conseil municipal après délibération, accepte, à l'unanimité, ce don de 30 € de la part de M HOLLARD Jean-Marc.

Le maire et le conseil municipal remercient vivement l'association La Festo del País et M HOLLARD Jean-Marc pour ce soutien.

3°/ Subvention voyage scolaire,

L'école de Lasalle a sollicité par courrier en date du 12.02.2019 la mairie pour une demande de subvention pour une classe découverte des enfants de l'école primaire, à Mejannes le Clap du 18 au 21 juin 2019.

1 élève de Ste croix est concerné

Le collège de St Etienne Vallée Française a fourni une attestation pour la présence au voyage scolaire d'un élève domicilié sur la commune (de 13 au 19 avril 2019).

La commune a toujours versé une aide aux voyages scolaire: soit directement à l'école primaire d'un montant de 25 €/élève, soit à la famille des élèves scolarisés au collège 50€/élève.

Vu que ces subventions ont été prévues au budget 2019 ;

Le conseil municipal Décide, à l'unanimité

De verser 25€ à l'école primaire de Lasalle,

De verser 50 € à Mme SOUSTELLE Maryline.

4°/ Maintien ou fin du service public de l'ONF,

Nous avons reçu un courrier d'Intersyndicale des personnels de l'Office National des Forêts qui nous alerte sur les difficultés de l'ONF (courrier que vous avez eu en PJ).

Extrait : « En novembre 2018, la situation financière catastrophique de l'ONF a conduit le gouvernement à diligenter une mission inter ministérielle. L'Etat envisage donc comme une possibilité de retirer les forêts des collectivités du champ d'intervention de l'ONF. Cela reviendrait à supprimer aux communes forestières le service public apporté par l'ONF. » En fin du courrier, il nous est proposé un modèle de délibération.

Le maire a recherché d'autres éléments et voici une nouvelle information sur le dossier :

Pistes d'évolution de l'Office national des forêts (ONF) du 27/06/2019 du ministère

Extrait : « Un rapport sur l'évaluation du contrat d'objectifs et de performance (COP) 2016-2020 de l'Office National des Forêts et de proposition de pistes d'évolution de l'ONF a été remis aux ministères. Ce rapport confirme également le haut standard environnemental de la gestion forestière par l'ONF, que l'Etat s'engage à maintenir et à développer, au service de la transition écologique dans laquelle notre pays est engagé.

Le rapport sera mis en ligne dans les prochains jours afin de contribuer à la préparation du prochain contrat de l'ONF et à la mise en œuvre des orientations retenues par l'Etat, qui ont été présentées au CA de l'ONF le 27 juin. Le Gouvernement réaffirme son attachement à une politique forestière ambitieuse, dans laquelle la forêt publique joue un rôle moteur. »

La commune de Ste Croix n'a pas de forêt gérée par l'ONF mais elle se doit de suivre ce dossier qui pourrait impacter le privé et d'autres communes rurales.

Nous allons attendre les données futures (rapport mise en ligne, réaction au CA de l'ONF) et suivre ce dossier pour voir si nous devons réagir.

Conseil municipal du 05 JUILLET 2019

Le maire demande des volontaires pour l'aider à la rédaction d'une lettre de soutien.
Ginette LAFONT et Clément DEJEAN se proposent d'aider le maire.
Le maire demandera également à Louise SALATHE.

5°/ Organisation des services de la DGFIP,

Le 20 juin 2019 : la réorganisation de finances publiques a été évoquée en conseil communautaire à Ales Agglo. De l'avis des élus, cette réorganisation sera une perte de ce service public malgré ceux que l'on veut faire croire. Un courrier de refus et protestation a été envoyé par le président de l'agglo au ministre.

Le 28 juin : j'ai pu m'entretenir avec Mme Chabert sur ce sujet. Elle n'avait pas tous les éléments pour mesurer ces changements. Les quelques informations échangées semblent confirmer l'avis cité ci-dessus.

Pour mieux comprendre : Vous avez eu une lettre qui explique bien la problématique :

Une Question écrite de M. Serge Babary (député) **au ministre publiée** (dans le JO Sénat du 07/03/2019) :

Extrait : *Ainsi, dans une note interne datée du 10 décembre 2018 et intitulée « Bâtir un nouveau réseau », la DGFIP a décidé de réorganiser en profondeur son réseau territorial à l'horizon 2022. Bientôt, un seul service par département aura la charge des impôts des particuliers et des entreprises. La DGFIP entend également réaménager en profondeur le traitement des opérations comptables des collectivités locales sur la base d'une distinction entre back-office et front-office. L'essentiel du travail actuellement réalisé dans les trésoreries serait désormais limité à un petit nombre de services (un à quatre selon les départements). Il est également prévu de pousser les particuliers à faire le maximum de démarches en ligne en mettant l'accent sur la dématérialisation et le numérique mais en ignorant la réalité des territoires ruraux et des villes moyennes.*

Ensuite : **Le 04 juillet** : un courriel de l'AMG30 est plus précis et explicite. Il contient :

Une lettre du ministre Darmanin
2 cartes avec légende pour 2019 et 2022

Un projet de nouveau réseau de proximité des finances publiques :

Poursuivre la dématérialisation et concentrer les tâches de gestion, séparation de l'accueil du public et le conseil aux collectivités. Il est précisé que ce projet est soumis à la concertation dans le Gard (une concertation du 6 juin à octobre « en plein été »).

Des conseillers territoriaux seront implantés dans l'ensemble des communes (14 EPCI) qui auront pour mission de répondre aux attentes des collectivités.

Plus de communes couvertes pour l'accueil (19 cantons sur 23) oui mais avec des MSAP (Maison de services et d'accueil du public), France service ou permanence en mairie ; comment est-ce organisé, avec quel moyen et à la charge de qui ?

Même si ce changement est annoncé comme progressif (entre 2019 et 2022), il semble que ceux-ci auront des répercussions sur le service public rendu.

Le 04 juillet en soirée : Un courrier du secrétaire CGT Finances Publiques Gard indique : Veuillez trouver ci-joint un communiqué de presse de l'intersyndicale DDFIP du Gard (Direction Départementale des Finances Publiques) vous informant sur le projet de révision des implantations des centres des finances publiques du département. Une lettre d'information spécifique en tant qu'élus va vous être envoyée tout prochainement. Ce courrier évoquera les conséquences organisationnelles pour la gestion de votre collectivité.

Conseil municipal du 05 JUILLET 2019

Extrait : « Contrairement aux affirmations du gouvernement qui prétend étoffer le service public de proximité, c'est bel et bien de son anéantissement dont il est question. En présentant une carte trompeuse des implantations proposées, notre directeur monsieur GUIN veut faire croire que les points de contacts seraient de véritables structures d'accueil de nos services. En réalité, il ne s'agit que d'un service low cost dont la pérennité n'est même pas acquise. Ces MSAP (Maisons de Services aux Publics) ou MFS (Maisons France Service) ne seront plus des services de la DGFIP et demain il n'y aurait plus de véritables services publics en milieu rural.

Nous pourrions peut-être avoir plus d'informations à la rentrée ?
Je vous propose de remettre ce point à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

Message de Louise SALATHE absente mais qui a donné pouvoir à Ginette LAFONT : « tout est à l'avenant dans notre société. Bien sûr que je suis pour le service public, pour le soutenir. Les bureaux de service public d'aide aux particuliers sont importants. Le maintien de l'ONF aussi. Mais du coup, si l'état se désengage qu'est-ce que cela va coûter aux communes? »

6°/ RPQS commune,

Le RPQS a été saisi et envoyé mais nous n'avons pas eu de retour « validé ».
Je vous propose de remettre ce point à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

7°/ Urbanisme – CU Bonzon,

A ce jour la DDTM n'a toujours pas répondu.

Le 24 mai, la CDENAF a donné un avis conforme défavorable (malgré un vote équilibré de 6 voix contre 5 abstention et 4 pour). La soutenance (ou étaient présents l'architecte, Lucas, Elsa et moi-même) s'était bien passée (malgré que nous n'ayons pas eu leur données avant). Bonzon Lucas souhaite maintenant faire un recours gracieux. Il m'a fourni un premier jet de l'argumentation pour contrer la diminution de population en attendant l'avis de la DDTM (pour essayer de gagner du temps).

Le 20 juin, ils ont vu le député Olivier Gaillard. Ils ont tout expliqué, il a été très compréhensif, et il nous a dit de lui envoyer notre lettre de recours gracieux pour qu'il la lise et qu'il rajoute une lettre de soutien (il a dit qu'il parlera de ruralité, service publique...). Il a conseillé à Lucas BONZON que le maire fasse également une lettre explicative et de soutien.

Voici donc mon courrier d'explication pour soutenir BONZON LUCAS que je vous propose : La CPDENAF s'était déjà réunie en mai 1018 pour ce projet et n'avait pas pu apprécier l'insertion dans le site. En lisant ces conclusions, j'ai interprété que 3 critères étaient acceptés (à savoir la diminution de la population, ne pas porter atteinte à la salubrité publique et de ne pas entraîner de surcote pour la commune). Un projet précis a été travaillé avec un architecte et une esquisse permettant d'emmener ces nouveaux éléments. Les éléments nouveaux rendus pour cette commission de mars 2019 sont concentrés sur ce dernier critère d'insertion (dossier de l'architecte plus des photos de l'environnement lointain).

Concernant la démographie, entre 1999 et 2010 la population de la commune est passée de 106 à 129 habitants et compte 119 habitants en 2015. Les données statistiques de l'INSEE ne parlent pas beaucoup pour une petite commune comme la nôtre. C'est plus important de pouvoir compter sur l'installation en résidence principale d'un jeune couple qui souhaite profiter du cadre de vie en milieu rural pour fonder une famille (à côté de la maison familiale). Ce type de mouvement se répète tous les 10 ans environ et c'est le flux principal. Le cadre de vie et l'éloignement est largement compensé par la souplesse de leur profession et les parents à proximité.

Conseil municipal du 05 JUILLET 2019

L'avis rendu compte 14 constructions depuis 2010. J'ai analysé précisément le registre des demandes d'autorisation d'urbanisme de Ste Croix entre 2010 et 2019 et voici le décompte de Permis de Construire déposés :

10 PC ou PC modificatifs sur la période (rien après 2012)

2 PC concernant des habitations : 1 PC refusé en 2010 et 1 PC obtenu en 2011 mais il concerne un déménagement (maison en bois au village).

Les autres PC correspondent à des constructions agricoles ou modifications d'habitation existante.

Voici un point sur l'évolution des jeunes enfants sur la commune ; les enfants inscrit à l'école primaire (jusqu'en CM2) : en 2008/2009 : 7 enfants à 2019/2020 : 3 enfants.

Aussi avec ces règles d'urbanisme très restrictives sur la commune (RNU + loi montagne) et je regrette que la carte communale n'ai pas pu aboutir. Les terrains constructibles se limitent "aux dents creuses" soit 2 ou 3 terrains au village + 3 terrains au hameau des Mouzigniels (soit 5 propriétaires voisins et une indivision donc des propriétaires non vendeur pour ne pas vendre pour garder la beauté et la tranquillité de chez eux). Voici quelques précisions que nous avons souhaité apporter pour expliquer mieux les décisions prises pour soutenir ce projet de construction d'habitation. »

8°/ Travaux communaux,

Liste non exhaustive des travaux de ces 6 premiers mois de l'année (par l'employer communal) :

- Vérification des bornes incendies avec l'aide des pompiers ainsi que leur matériel,
- Pose d'un couvercle sur la poubelle du cimetière,
- Grille à la fenêtre chapelle,
- changement du ventilateur aérateur de la crique sous la dalle de verre de la chapelle,
- Tags sur le suppresseur de La Gare enlevés ainsi que ceux du coffret électrique qui se trouve juste à côté,
- Embellissement du puits de la place avec un chaudron récupéré, restauré et fleuri à l'initiative de Christian.

Garde-corps bois de la rampe donnant dans la cour : celui-ci est vieillissant et devient de moins en moins stable. Aussi lors d'une manifestation de l'association Les Amis du Temple, un barreau horizontal a été endommagé (mais celui-ci était en mauvais état car pourri). Christian l'a réparé en le bricolant.

Se pose maintenant la question de la sécurité des personnes ?

Nous devrions faire chiffrer son remplacement : en bois ou en fer (comme à la chapelle) ?

L'association Les amis du Temple serait prête à aider.

Le conseil municipal autorise le maire a demander des devis.

Message de Louise SALATHE absente mais qui a donné pouvoir à Ginette LAFONT : " je me pose la question suivante: " L'extinction des lampadaires la nuit est-elle concernée ? Si non, c'est pour quand ? " Comme je remarquais que l'économie en facture d'électricité n'était peut-être pas énorme au regard des frais engagés, nous avons débattu de la pose obligatoire d'un panneau prévenant de l'extinction et de la nécessité d'informer aussi au niveau de l'aire de stationnement.

Ginette LAFONT pense au niveau des travaux à faire sur la commune à l'extension du cimetière.

9°/ Questions diverses.

Pas de questions.

La séance est levée à 21h45

Conseil municipal du 13 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mille dix neuf, le treize septembre, à vingt heures,
Vu le code général des collectivités territoriales, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de la mairie sur convocation du maire qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de Ludovic MOURGUES, le maire.

Étaient présents : CARON Olivier, DEJEAN Christian, GRANIER Pierre, LAFONT Ginette, MARTIN Jacqueline, MOURGUES Ludovic, ROUSSET Charly et VERDIER Nicole.

Absents excusés avec pouvoir : SALATHE Louise pouvoir à LAFONT Ginette, DEJEAN Clément pouvoir à DEJEAN Christian, MAZEL Marcelle pouvoir à Nicole VERDIER.

Secrétaire de séance : la désignation du secrétaire de séance se fait par ordre alphabétique comme délibéré lors du conseil municipal du 10 juin 2016.

Le secrétaire de séance désigné ce jour est Christian DEJEAN.

Le maire demande que les conseillers qui interviennent sur des sujets techniques donnent par écrit leur intervention au secrétariat pour faciliter la rédaction du compte rendu.

Rajout une question à l'ordre du jour : M le maire demande le rajout d'une question à l'ordre du jour n° 3 qui a pour objet :

Décision modificative n° 1 sur le budget de l'eau M 49.

Le conseil municipal, à l'unanimité

Accepte le rajout de cette question à l'ordre du jour avec la question n° 3.

Ordre du jour

1° / Point SIAEP et accord transfert Vabres,

2° / RPQS 2017 et 2018 du réseau d'eau de Ste Croix,

3° / Décision Modificative N° 1 budget M 14,

4° / Don association La Fontanelle,

5° / Organisation des services de la DDFIP (suite),

6° / Maintien ou fin du service public de l'ONF (suite),

7° / Questions diverses.

Vote compte rendu du 05.07.2019 : Le maire informe que les conseillers ont reçu le compte rendu du dernier conseil municipal, et demande à l'assemblée d'adopter ce compte rendu. Le conseil municipal, Adopte, à l'unanimité, le compte rendu du conseil municipal du 05 juillet 2019.

Introduction du maire :

- Dégradation d'un pylône de l'éclairage public à l'aire de repos :

Constaté le 5 septembre : une demande de devis a été faite à l'entreprise Vetsel (entreprise qui gère l'entretien l'éclairage public).

- **FIRA** : 4 jours de manifestations du 29 octobre au 3 novembre 2019.

Mme la présidente du Fira a rencontré le maire pour faire une demande de prêt de la salle de Ste Croix le 1er novembre (repas à l'intérieur sur une boucle St Jean du Gard à Ste Croix avec un traiteur local). Le maire est d'accord puisque le but des ces journées est de faire découvrir le territoire et que les randonneurs reviennent ensuite.

- **Réunion pour les travaux d'enfouissement HTA** : Une réunion est programmée le 25-09 à 10h en mairie : il va être abordé tous les sujets pour anticiper les problématiques de ces travaux (fermeture de la route, passage alternatif, ...).

Christian DEJEAN demande qu'une pétition soit faite par les usagers pour que la fibre soit enfouie avec la ligne HTA.

Le maire précise qu'il a déjà donné les informations aux personnes concernées par l'enfouissement mais il n'a pas eu de retour.

Il profitera de cette réunion de travail pour relancer le sujet.

Conseil municipal du 13 SEPTEMBRE 2019

1°/ Point SIAEP et accord transfert Vabres.

- **Point SIAEP de Lasalle** : Conseil syndical ce jour à 10 h00, présents Ginette LAFONT et Olivier CARON.

Vote de l'augmentation du prix du m3 de la vente en gros de 25 % sur la part syndicale.

Vabres a toujours beaucoup de retenues par rapport à l'intégration au SIAEP, notamment sur le lissage du tarif de l'eau.

Le Maire fait part que Ste Croix est aussi impacté mais qu'il faut négocier avec le siaep.

Ste Croix transfère un réseau d'eau convenable, en grande majorité aux normes, et on ne connaît pas encore la situation du réseau de Vabres.

Véolia reprendra contact avec la commune après analyse des documents.

Le RPQS sera voté au prochain conseil syndical.

19.2019- Acceptation du transfert compétence eau potable au 30 décembre 2019 de la commune de Vabres au SIAEP de Lasalle.

Monsieur le Maire porte à la connaissance de l'assemblée la délibération n° 2019.011 du 10 juillet 2019 du SIAEP de Lasalle relative au transfert de la compétence « eau » des communes de Ste Croix de Caderle et Vabres au 30 décembre 2019.

Vu le code des collectivités territoriales,

Vu la loi NOTRe,

Vu la loi 2018-702 du 3 août 2018 qui revient sur la mise en œuvre du transfert des compétences « eau et assainissement » aux intercommunalités qui maintient le caractère obligatoire de ce transfert pour les communes situées dans le périmètre d'une communauté d'agglomération en conservant la date butoir du 1er janvier 2020,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

ACCEPTE le transfert de la compétence « eau » de la commune de Vabres au SIAEP de Lasalle à compter du 30 décembre 2019.

2°/ Rapport sur le Prix et la Qualité du Service d'Eau Potable 2017 et 2018

20.2019 - RPQS 2017 : Le maire donne quelques données : 44 abonnés, vente d'eau 2017 : 3289 m3.

M. le maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal, à l'unanimité :

ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de l'année 2017,

DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération,

DECIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr

DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA,

Conseil municipal du 13 SEPTEMBRE 2019

21.2019- RPQS 2018 : Le maire donne quelques données : 44 abonnés, vente d'eau 201 : 2 443 m3.

M. le maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal, à l'unanimité :

ADOpte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de l'année 2018,
DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération,
DECIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA,

3°/ Décision Modificative N° 1 budget M 14 et Décision Modificative N° 1 budget M 49

22.2019 - Décision Modificative n° 1 Budget 2019 M 14 : Afin de prévoir les crédits pour régler la part investissement de la facture du logiciel métier JVS Mairistem, d'un montant de 850 €,

Le maire propose de procéder au virement de crédit suivant :

En Dépenses d'investissement

Crédit à ouvrir chap 20 article 2051 : + 850 €

Crédit à réduire : chap 21 article 2135 : - 850 €

Le conseil municipal, décide, à l'unanimité,

de procéder au vote de virement de crédit comme indiqué ci-dessus sur le budget 2019 M 14.

23.2019 - Décision Modificative n° 1 Budget 2019 M 49 : A la demande du trésor public suite à une nouvelle imputation, et afin de pouvoir reverser la redevance pollution à l'agence de l'eau d'un montant de 850 €,

Le maire propose de procéder au virement de crédit suivant :

En Dépenses fonctionnement

Crédit à ouvrir chap 014 article 701249 : + 850 €

Crédit à réduire : chap 011 article 628 - 850 €

Le conseil municipal, décide, à l'unanimité,

de procéder au vote de virement de crédit comme indiqué ci-dessus sur le budget M 49.

4°/ Don association La Fontanelle,

24.2019 Don association La Fontanelle Suite à un culte au mois d'août dans la chapelle l'association fait un don à la commune de 60 €.

Le maire propose au conseil municipal d'accepter ce don, et remercie l'association La Fontanelle.

Le conseil municipal, à l'unanimité, Décide,

D'accepter ce don de 60 €.

Conseil municipal du 13 SEPTEMBRE 2019

5°/ Organisation des services de la DGFIP (suite),

25.2019 Motion de soutien des Trésors publics de proximité

La DGFIP a décidé de réorganiser l'ensemble de son réseau d'ici 2022,

Selon le directeur Général des finances publiques, la mise en œuvre du Prélèvement à la source, la suppression de la Taxe d'habitation ou encore la dématérialisation justifient la fusion massive des postes comptables. Ainsi il est prévu la suppression de deux trésoreries sur trois au niveau national et qui se traduit dans le département par la suppression de 16 trésoreries. Elles seront remplacées par des Services de Gestion Comptables (SGC). Les interlocuteurs habituels seront remplacés par des « conseillers locaux », ayant à vocation à délivrer du conseil fiscal et financier.

Les communes subissent déjà depuis plusieurs années les conséquences de différentes réformes et restructurations imposées par l'Etat : suppression de la trésorerie de Lasalle, baisse des dotations, obligation d'économie, transfert des compétences, restructuration des services des sous-préfectures, préfectures, et de la DDTM, la gestion des routes départementales (UT Le Vigan) et de l'instruction de l'urbanisme, suppression ou éloignement des services de proximité pour la population, suppression de la taxe d'habitation (dépossède les communes de leur choix politique et de leur ressource), nouvelles obligations (prélèvement à la source, dématérialisation, Pacs, REU, GEMAPI ...sans compensation des coûts au niveau logiciel et formation...)...Responsabilité des maires croissantes : police sur l'obligation légale de débroussaillage, contrôle des bornes incendies....

Les suppressions de ces trésoreries :

- aggraverait la fracture territoriale qui pénalise déjà nos territoires ruraux, dont la population, en moyenne plus âgée qu'ailleurs, rencontre de réelles difficultés dans l'utilisation de l'outil numérique.
- constituerait un mauvais signal envers les territoires ruraux qui sont oubliés des politiques d'aménagement ;
- amplifieraient les inégalités territoriales, sociales et économiques ;
- engorgeraient les services des impôts de St Privat des Vieux (déjà très encombré) ;
- contraindraient le contribuable à avoir recours à se déplacer toujours plus loin pour accéder aux services de la DGFIP (sans transport en commun !).
- engendreraient une nouvelle fois, pour les habitants de la commune, le sentiment d'être abandonnés et délaissés au profit d'une concentration des services publics dans les villes centres.

VU Les charges supplémentaires, les baisses des recettes, les responsabilités accrues, l'application de nombreuses réformes,

VU la particularité de nos territoires ruraux (zone blanche, manque de transport, distance,

VU un débat national qui fait ressortir l'importance et le besoin pour la population d'accéder aux services publics de proximités, de conserver un contact avec les élus de proximités,

VU la loi montagne qui vise à maintenir la qualité, l'accessibilité et la proximité des services publics,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- **Désapprouve** cette réorganisation prévue des services des finances publiques,
- **Demande** le retrait de cette réforme,
- **Demande** le maintien des trésoreries, notamment celles de St Hyppolite du Fort, d'Anduze.

- **Lundi 16.09.2019 l'intersyndicale DGFIP appelle à une journée nationale de grève.**

Il est prévu pour notre secteur un regroupement devant la TP de St Hippolyte du Fort pour s'opposer à la nouvelle réorganisation.

6°/ Maintien ou fin du service public de l'ONF (suite) :

Nous n'avons pas plus d'éléments pour le moment.

Ginette LAFONT fait part que notre département est recouvert à 45 % par la Forêt.

Voir avec Louise SALTAHE, Clément DEJEAN et Ginette LAFONT s'il ya plus de nouveau.

Conseil municipal du 13 SEPTEMBRE 2019

7°/ Questions diverses.

Défense : Pierre GRANIER fait part qu'il ne pourra pas se rendre à la réunion des correspondants défense.

Gendarmerie : Olivier CARON fait part que la gendarmerie de Lasalle s'est regroupée avec celle de St Jean du Gard et St André de Valborgne, avec Thoiras et Corbès en communes supplémentaires. La gendarmerie d'Anduze reste autonome.

Linky : Ginette LAFONT donne lecture d'un message de la part de Louise SALATHE :

« Nous vous proposons, Ginette et moi , de voter un arrêté stipulant que les habitants de Ste Croix peuvent, s'ils le veulent , refuser le compteur Linky. Contrairement à ce qu'affirme ENEDIS dans ses différents courriers, ce n'est pas obligatoire de l'accepter. En effet la directive européenne 2014/32/UE laisse toute latitude à chaque état membre de statuer sur le bien fondé de cette opération, ce qui permet aux habitants qui refusent ce compteur de voir leur avis légitimé."

Pour ma part, j'adhère totalement à la position de Louise , cependant je ne demande pas un arrêté, mais je demande que figure dans le compte rendu de la séance du conseil , que les abonnés peuvent s'ils le désirent refuser la pose de Linky, que les compteurs électriques - contrairement à ce qui est souvent proclamé - n'appartiennent pas à ENEDIS, mais appartiennent aux communes qui, regroupées en Syndicats, ont transmis la compétence à EDF (comme nous sommes en train de le faire pour le réseau d'eau) et que si, ni ENEDIS , ni les Syndicats, ni les assurances , ne veulent couvrir les éventuels dommages, l'abonné peut à la limite se retourner contre sa mairie.

Le maire, rappelle que chacun est libre d'accepter ou non ce nouveau compteur. Et que le refus risque d'engendrer des coûts supplémentaires aux abonnés (relève, futur remplacement, ...). Et le maire ne veut pas prendre ce risque de surcoût pour la commune.

Le prochain conseil municipal est fixé au Lundi 14 octobre à 18h00.

La séance est levée à 22h05

Conseil municipal du 14 OCTOBRE 2019

L'an deux mille dix neuf, quatorze octobre, à dix huit heures,

Vu le code général des collectivités territoriales, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de la mairie sur convocation du maire qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de Ludovic MOURGUES, le maire.

Étaient présents : LAFONT Ginette, MARTIN Jacqueline, MOURGUES Ludovic, SALATHE Louise, ROUSSET Charly et VERDIER Nicole.

Absents excusés avec pouvoirs : DEJEAN Clément pouvoir à MOURGUES Ludovic, MAZEL Marcelle pouvoir à VERDIER Nicole, DEJEAN Christian pouvoir à LAFONT Ginette, GRANIER Pierre, CARON Olivier

Secrétaire de séance : la désignation du secrétaire de séance se fait par ordre alphabétique comme délibéré lors du conseil municipal du 10 juin 2016.
Le secrétaire de séance désigné ce jour est Ginette LAFONT.

Le maire demande que les conseillers qui interviennent sur des sujets techniques donnent par écrit leur intervention au secrétariat pour faciliter la rédaction du compte rendu.

Le maire demande le rajout à l'ordre du jour de la question suivante :

6°/ Complément au nouveau régime indemnitaire RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l' Expertise et de l' Engagement Professionnel)

Le conseil municipal à l'unanimité, Accepte le rajout de cette question.

Ordre du jour

1°/ Devis achat informatique,

2°/ Demande de subvention - achat informatique,

3°/ Convention tripartite SMEG (extension du réseau électrique BT Les Mouzignels),

4°/ Devis travaux éclairage public et panneaux (extinction et commune du PNC),

5°/ Questions diverses.

6°/ Complément au nouveau régime indemnitaire RIFSEEP

Vote compte rendu du 13.09.2019 : Le maire informe que les conseillers ont reçu le compte rendu du dernier conseil municipal, et demande à l'assemblée d'adopter ce compte rendu. Le conseil municipal, adopte, à l'unanimité, le compte rendu du conseil municipal du 13 septembre 2019.

Introduction du maire :

Minute de silence : Le maire demande une minute de silence en hommage à M Jacques Chirac ancien Président de la République décédé le 26 septembre 2019

Congés secrétaire du Lundi 28 octobre au vendredi 1er novembre. Le maire maintient sa permanence le lundi 28 octobre de 09h00 à 12h00 et le secrétariat sera ouvert (permanence de la 1ère adjointe) au public le jeudi 31 octobre de 14h à 16h

Le jour de la nuit 2019 : l'éclairage public du village a été éteint ce samedi 12 octobre.

Travaux d'enfouissement HTA : Distribution de la note d'information (dans toutes les boîtes le jeudi 17 octobre) plus site internet de la commune. Ces travaux vont bien sûr occasionner des difficultés et le maire demande l'aide et le soutien des élus pour faciliter les tâches des entreprises.

Transfert compétence eau potable : une note informant les abonnées du réseau d'eau communal sur le transfert de la compétence eau au 1^{er} janvier 2020 sera distribuée très prochainement.

Conseil municipal du 14 OCTOBRE 2019

Visite de Monsieur le sous-préfet Mr Rampon Jean le jeudi 26/09/19 à 16h30 :

Le rendez-vous a été organisé le lundi 23 septembre.

Les sujets suivants ont été abordés :

- Actualités : difficultés d'une petite commune rurale (financière, perte de la compétence eau au 1er janvier 2020 et organisation avec des agents à temps non complet).

- Urbanisme :

* refus du CUB 03024619AA003 de Mr Bonzon Lucas ; refus car ce projet est en dehors "des parties urbanisées de la commune".

* Projet de Lydie Morel : suivant la doctrine du département en 2 temps; Permis de construire pour les bâtiments agricoles puis plus tard pour l'habitation ; Mr Rampon suivra ce dossier.

Avenir du prochain mandat :

- Election municipale : le conseil municipal doit être constitué de 11 élus.

- Regroupement ou fusion de commune, dossier débuté en 2018 à continuer au prochain mandat; informations et aides des services de la sous-préfecture une fois le choix fait.

- Extension du cimetière : subvention via la DETR envisageable (au vu des efforts financiers de ces dernières années)

- Visite des locaux de la mairie (l'accueil du public devrait être accessible en rez de chaussée), de la chapelle et du cimetière.

GINETTE LAFONT souhaiterait connaître la définition de « zone urbanisée » ?

Le maire indique que le souhait de l'état de remplir « les dents creuses » au niveau habitat et d'éviter le mitage

1°/ Devis achat informatique : A compter du 14 janvier 2020 microsoft cessera la prise en charge de windows 7 pour les PC et windows 8 pour les serveurs. A ce titre nous avons reçu une proposition financière de JVS Mairistem, concernant du matériel informatique avec reprise de l'ancien.

Nous avons demandé d'autres propositions, restant sans réponses à ce jour.

Le PC du secrétariat date d'août 2014 et celui du bureau du maire est encore plus ancien.

2 Propositions :

- (utilisation actuelle) 2 tours fixes avec 2 packs office pro : 2 472 € et 420 € d'installation soit un total de 2 892 € TTC et une maintenance de 348 € TTC,

- (nouvelle utilisation, bureau rez de chaussée, télétravail) 1 tour fixe et 1 PC portable avec 2 packs office pro : 2 502 € et 420 € d'installation soit un total de 2 922 € TTC et une maintenance de 348 € TTC, avec options sur maintenance et extension de garantie.

Le conseil municipal, décide à l'unanimité,

d'autoriser le maire à signer le devis « bon pour accord » pour un PC fixe et un PC portable.

2°/ Demande de subvention – achat informatique : Le maire propose dans le cadre du projet d'achat du parc informatique, de déposer une demande de subvention.

Il demande l'autorisation de solliciter l'aide du département et/ou de l'Etat.

Le conseil municipal, décide, à l'unanimité,

d'approuver le projet d'achat de matériel informatique, notamment dans le cadre de la dématérialisation, de la mise en place du bureau avec accessibilité,

Pour un montant prévisionnel de 2 304.00 € HT.

Le plan de financement prévisionnel étant le suivant :

Subvention Etat/Département : 40% soit 921.60 € HT

Participation commune : 1 382.40 € HT

3°/ Convention tripartite SMEG (extension du réseau électrique BT Les Mouzignels) : Le

maire fait part que Mme Lydie MOREL est entrain de monter son dossier de permis de construire pour l'installation de sa chèvrerie au Sauze Long.

Il a reçu Lydie Morel dans l'après midi pour présentation de son projet (permis de construire et dossier suivant "la doctrine des zones agricoles du département"). Il présente les documents du permis de construire provisoire au conseil (projet avec un tunnel pour les chèvres, un tunnel de stockage plus une construction pour sa fromagerie).

Conseil municipal du 14 OCTOBRE 2019

Ce projet est nécessaire pour notre commune (exploitation actuellement avec un bail de location vers une installation en étant propriétaire).

Le maire demande au conseil municipal l'autorisation de faire une lettre de soutien à joindre au dépôt de son permis.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

autorise le maire à faire une lettre de soutien qui sera jointe au permis de construire.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le projet envisagé pour les travaux extension du réseau électrique de Mme Morel.

Ce projet s'élève à 46 332,49 € HT soit 55 598,99 € TTC.

Définition sommaire du projet : La Mairie de Sainte-Croix-de-Caderle a exprimé auprès du SMEG son souhait d'envisager l'extension du réseau électrique pour alimenter la future fromagerie de Mme MOREL dans le hameau Les Mouzigniels

Ces travaux permettraient d'alimenter en 18kVA

Un élevage de chèvres avec fromagerie. La propriétaire possède déjà une exploitation en tant que locataire et souhaite déménager son exploitation courant 2020-2021 sur le terrain qu'elle vient d'acquérir.

- extension réseau BT depuis RMBT existante ou futur PSSA (à définir) - linéaire 240ml,

- création RMBT en limite de propriété.

Pour information, de futurs travaux ENEDIS prévoient le remplacement du H61 par un PSSA à proximité.

Conformément à ses statuts et aux règlements en vigueur, le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard réalise des travaux électriques sur le territoire des communes adhérentes qui ont transféré la maîtrise d'ouvrage de leur travaux d'électricité. Le Syndicat réalise les travaux aux conditions fixées dans l'Etat Financier Estimatif (EFE).

En effet, le projet de construction et d'aménagement envisagé est à vocation d'installation professionnelle, et présente un caractère exceptionnel.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité,

- considérant la nécessité de créer les réseaux électriques pour la desserte de la propriété de MOREL Lydie,

- considérant la situation isolée de ce projet dans une zone naturelle de la commune,

- considérant la vocation d'installation professionnelle, et le caractère exceptionnel de ce projet,

- vu l'article L332-8 du Code de l'Urbanisme,

1. approuve le projet dont le montant s'élève à 46 332,49 € HT soit 55 598,99 € TTC, dont le périmètre est défini dans le dossier d'avant-projet ci-joint, ainsi que l'Etat Financier Estimatif, et demande son inscription au programme d'investissement syndical,

2. demande les aides qu'il est possible d'obtenir auprès d'autres organismes,

3. demande au service gestionnaire de voirie les autorisations relatives aux permissions de voirie et aux accords de voirie nécessaires à la bonne réalisation des travaux,

4. demande de déclarer l'équipement à raccorder comme exceptionnel en application de l'article L332-8 du Code de l'Urbanisme pour le financement de la desserte en électricité de la propriété de MOREL Lydie,

5. autoriser Monsieur le Maire à signer la Convention tripartite de l'extension Mairie / SMEG / MOREL.

4°/ Devis travaux éclairage public et panneaux (Extinction et commune du PNC),

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité du ciel étoilé, des économies d'énergie, et suite au diagnostic de l'éclairage public, le maire a demandé un devis à l'entreprise Vetsel pour l'installation d'une horloge astronomique.

Le devis est de 490 € HT soit 588 € TTC.

Suite à l'extinction de l'éclairage il est obligatoire de mettre en place des panneaux.

Le devis est de 105.66 € HT pour 3 pièces.

La commune doit indiquer son adhésion au Parc National des Cévennes par un panneau du parc : devis d'un panneau : 163.48 € HT.

Soit un total de 356.75 € TTC.

Conseil municipal du 14 OCTOBRE 2019

Le conseil municipal, à l'unanimité,
approuve le projet de mise en place d'une horloge astronomique, de la mise en place de panneaux informant de l'extinction de l'éclairage public et du panneau du Parc National des Cévennes, pour un montant total de 356.75 € TTC.

6°/ Complément au nouveau régime indemnitaire : Le régime indemnitaire concernant la responsabilité du régisseur doit être inclus dans l'Indemnité de Fonction de Sujétion et d'Expertise.

Sur rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 88,

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1er alinéa de l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,

Vu le décret n° 2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat et des magistrats de l'ordre judiciaire dans certaines situations de congés,

Vu le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu le décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux,

Vu la circulaire NOR : RDFF1427139C du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel,

Vu l'avis favorable du Comité Technique du Centre de Gestion de Gard du 30 novembre 2017.

VU la délibération 06.2018 du 09 mars 2018, concernant la mise en place du nouveau Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel.

Le conseil municipal, Après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité,

De rajouter la « fonction de régisseur » dans le niveau de responsabilité du groupe 1.

Groupes	Niveau de responsabilité, d'expertise ou de sujétion	Plafonds annuels/agents Indemnité de Fonction de Sujétion et d'Expertise	Plafonds annuels/agents Complément Indemnitaire Annuel
Groupe 1	Responsabilité d'une direction ou d'un service, Fonctions de coordination ou de pilotage. Fonction de régisseur	11 340 €	1 260 €
Groupe 2	Encadrement de proximité	10 800 €	1 200 €

5°/ Questions diverses :

- SIAEP de Lasalle : Le maire fait part qu'une réunion de travail doit avoir lieu le mercredi 30 octobre 2019 à 18h30 en présence de la commune de Vabres et de Ste croix de Caderle.

GINETTE LAFONT propose de renvoyer le projet de statuts aux conseillers pour avis afin de le mettre à l'ordre du jour d'un prochain SIAEP de Lasalle.

La séance est levée à 20h00

Numéros utiles

Mairie de Ste Croix de Caderle : 04.66.85.22.63,
mail : mairie-ste-croix30@wanadoo.fr,
Pompiers : 112 (numéro européen d'un portable ou d'un fixe) ou 18
Gendarmerie : 17
SAMU (pathologie médicale) : 15
Maison de santé de Lasalle : 04.28.27.03.00
Secrétariat ouvert du lundi au vendredi de 08h à 18h samedi de 08h à 12h
UTASI 04 66 61 78 17 à Anduze mais sur rdv sur la MSP de Lasalle pour dos-
siers APA
Maison de santé de St Jean du Gard : 04.66.85.17.52
Alès Agglomération : 04 66 78 89 00, site : www.alescevennes.fr,
Office du tourisme intercommunal de LASALLE : 04.66.85.27.27,
Office de tourisme intercommunal de ST HIPPOLYTE du F.: 04.66.77.91.65,
Office de Tourisme de St Jean du Gard : 04.66.85.32.11,
Crèche Lasalle « Lou Péquélou » : 04.66.85.27.94,
Crèche St Jean du Gard « Les Canaillous »: 04.66.85.14.96,
Crèche de Thoiras : 04.66.52.61.68,
Déchetterie de Thoiras : 06.24.75.17.73
Toboggan centre nautique Alès : 04.66.9120.70,
Centre Local d' Information et de Coordination Gériatologique
Pole Accueil et services (PASS) Lasalle : (emploi, formation, insertion, internet) :
04.66.85.42.36,
La Poste Lasalle : 04.66.85.20.00,
Préfecture de Nîmes : 04.66.36.40.40,
Sous-préfecture d'Alès : 04.66.56.39.39
NTEC : 04.66.52.31.31
Edgard : 08.10.33.42.73,
Info Energie de l'ADEME : 0 810 060 050,
Enedis dépannage : 0810 333 030,
Orange : SAV 1013, Accueil commercial : 1014, Assistance technique internet : 39
00,
CRAM : 0 821 10 34 34,
CAF : 0 820 25 30 10,
Pôle Emploi : 39 49,
Allo service public : 39 39,
Gard Alzheimer : 04.66.21.03.09,
Cancer Info service : 0810 810 821,
Drogue Info Services : 0 800 231 313,
Enfance Maltraitée: 119 ou 0 800 054 141,
Femmes info service, violences conjugales : 01.40.33.80.60,
Viols femmes informations : 0 800 059 595,
Fil Santé Jeune : 0 800. 235. 236,
Centre d'information Routière : 0 826 022 022,
Météo France : 32 50,
France Bleu Gard Lozère : 04.66.21.36.37,